

RAPPORT ANNUEL 2015 ATC-ICNA

**Allocation Temporaire Complémentaire
des Ingénieurs du Contrôle de la
Navigation Aérienne**

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 9

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de l'ATC-ICNA portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

III. LEXIQUE 21



Présentation générale 3

Financement du fonds 4

Gestion administrative 5

Indicateurs 6

PRESENTATION GENERALE

L'allocation temporaire complémentaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ATC/ICNA) a été instituée par la loi n°89-1007 du 31 décembre 1989 relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.

Le décret n°98-1096 du 4 décembre 1998 crée le fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire dont la gestion est confiée au directeur général de la Caisse des dépôts, assisté d'un comité de suivi.

Conformément à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1998 portant application du décret précité, cette instance, composée de membres de la Caisse des dépôts et de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), se réunit annuellement afin d'examiner la gestion administrative ainsi que la gestion comptable et financière du fonds.

Les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres par limite d'âge ou sur leur demande à compter de leur cinquantième anniversaire ou pour invalidité bénéficient, pendant huit ans dès leur cessation d'activité, de cette allocation temporaire complémentaire payée par la Caisse des dépôts.

En application de l'article 129 de la loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006, les ICNA radiés des cadres à compter du 1^{er} janvier 2004 bénéficient de cette allocation pendant une durée totale de 13 ans. Elle est calculée sur la base de l'indemnité spéciale de qualification versée à un premier contrôleur, en retenant 118 % de cette base les 8 premières années et 64 % les 5 années suivantes.

Les modalités de gestion administrative et financière du fonds sont définies par une convention du 5 février 1999 signée entre la DGAC et la Caisse des dépôts remplacée par une nouvelle convention du 16 septembre 2014.

Remarque

La loi de finances pour 2015 a créé un complément individuel temporaire au profit des ICNA radiés des cadres par limite d'âge ou invalidité ne bénéficiant pas du taux plein (article 6-1 de la loi n°89-1007 du 31 décembre 1989 modifié par l'article 124 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014).

FINANCEMENT DU FONDS

Allocation temporaire complémentaire (ATC)

Le compte numéraire sur lequel sont imputées les sommes nécessaires au paiement de l'allocation temporaire complémentaire est crédité mensuellement par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

L'allocation temporaire complémentaire (ATC) est payée mensuellement à terme échu aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres ou à leurs ayants cause.

Financement des ATC depuis 1999

(en euros)

Années	Cotisations ICNA et Abondement DGAC	Ventilation des cotisations et abondement		
		Abondement DGAC		Cotisations recalculées
		Montant DGAC (abondement employeur)	Trop-versés fonds Polynésie et Nouvelle Calédonie *	
1999	7 371 159	700 000		6 671 159
2000	3 587 594	700 000		2 887 594
2001	4 260 656	700 000		3 560 656
2002	4 967 772	700 000		4 267 772
2003	5 575 240	700 000		4 875 240
2004	5 698 658	700 000		4 998 658
2005	15 343 980	700 000		14 643 980
2006	11 511 545	700 000	509 604	10 301 941
2007	12 127 120	700 000	526 001	10 901 119
2008	11 465 615		592 405	10 873 210
2009	12 303 773		690 522	11 613 251
2010	11 900 586		460 235	11 440 351
2011	11 433 042			11 433 042
2012	16 145 147	4 800 000		11 345 147
2013	16 939 830	5 500 000		11 439 830
2014	18 086 734	6 337 365		11 749 369
2015	18 627 837	6 890 000		11 737 837

* Trop-versé d'un montant total de 2,8 millions d'euros porté au crédit du compte de la CDC entre 2006 et 2010, correspondant au reversement par la DGAC de la totalité de l'ISQ (Indemnité Spéciale de Qualification) et non uniquement à la part relative aux cotisations ICNA dont le taux est de 24,6 % (message du 23 février 2011).

Complément individuel temporaire (CIT)

Un versement de 4,7 M€ a été reçu en décembre 2015 afin de financer des prestations (estimation DGAC) dont 0,8 M€ au titre des années 2015 et antérieures.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds " Allocation temporaire complémentaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne " est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de solidarité de la Caisse des dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, et plus particulièrement au service de la gestion des pensions.

L'activité de l'unité «Gestion spécifique», en charge de l'ICNA se décompose en deux grandes fonctions :

- la liquidation et la révision des allocations,
- le paiement des allocations

Tous les mois, le service gestionnaire procède :

- à la liquidation des dossiers,
- à la préparation de la paie,
- à toutes les mises à jour nécessaires (rappels, retenues, etc...),
- au reversement des oppositions pour pension alimentaire ou pour avis à tiers détenteurs,
- à la régularisation, auprès des ayants cause, de la situation après décès des bénéficiaires.

Le reversement des cotisations sociales à l'URSSAF est assuré par le service comptabilité (DIC) de l'établissement.

Le service « Vie sociale » de la Direction de la gouvernance des fonds a en charge l'organisation du comité de suivi.

INDICATEURS

Le nombre d'allocataires (nombre de paiements)

Nombre d'allocataires au 31/12/2014 : 1383

Entrées 2015 : 96 ➤ 92 Droits propres
➤ 4 Droits dérivés

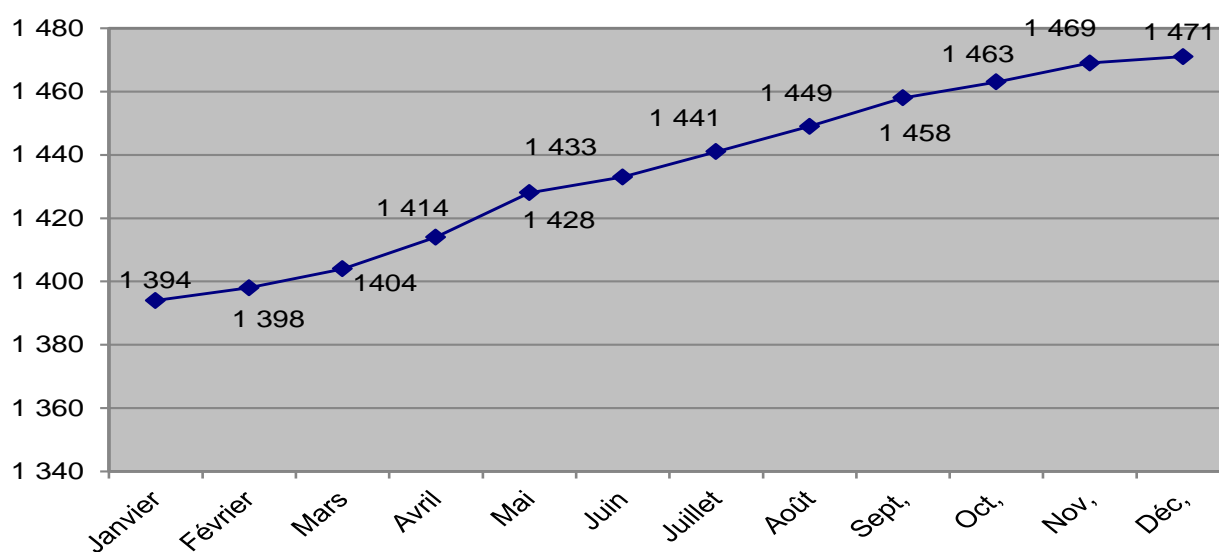
Sorties : 8 ➤ 6 Allocataires décédés
➤ 1 Orphelin atteignant 21 ans
➤ 1 arrêt pour cumul

Nombre d'allocataires au 31/12/2015 : 1471

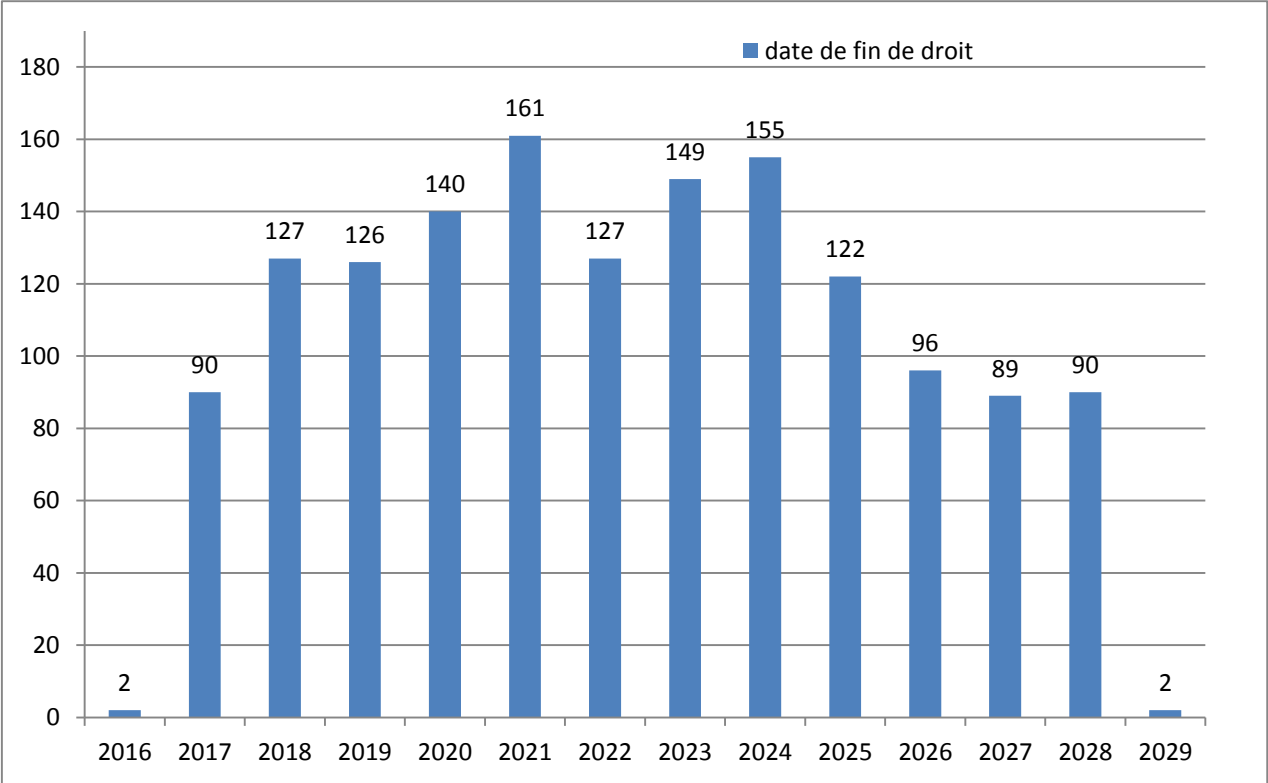
Evolution mensuelle 2015

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept,	Oct,	Nov.	Déc.
1 394	1 398	1404	1 414	1 428	1 433	1 441	1 449	1 458	1 463	1 469	1 471

Allocataires ATC en 2015



Prévisions de sortie du régime :





Bilan	9
Compte de résultat	11
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	12
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables.....	13
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat.....	18
Affectation du résultat	19
L'audit des comptes	20

BILAN ACTIF*(en euros)*

ACTIF	EXERCICE 2015			EXERCICE 2014
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières	46 842 010	-115 359	46 726 650	34 357 530
OAT indexées inflation	5 972 681	-115 359	5 857 322	
OAT démembrées	12 469 420		12 469 420	
Intérêts courus sur OAT indexées	27 170		27 170	
Intérêts courus sur OAT démembrées	51 903		51 903	
Titres pris en pensions livrées	20 032 453		20 032 453	24 599 736
Intérêts courus s/ PL Long terme	8 288 382		8 288 382	9 757 793
TOTAL I	46 842 010	-115 359	46 726 650	34 357 530
ACTIF CIRCULANT				
Créances et comptes rattachés	1 173 068		1 173 068	1 297 920
Titres pris en pensions livrées	224 336		224 336	302 844
Intérêts courus s/PL Court terme	4 703		4 703	6 505
Produits à recevoir DGAC	934 475		934 475	973 895
Pension arrérages indus versés	9 554		9 554	8 988
Avoir sur frais administratifs CDC				5 688
Valeurs mobilières de placement	9 493 432		9 493 432	15 848 048
Fonds Communs de Placement	7 701 225		7 701 225	15 848 048
SICAV monétaire	1 792 207		1 792 207	
Disponibilités	430 573		430 573	867 805
Banque	430 573		430 573	867 805
TOTAL II	11 097 073		11 097 073	18 013 773
TOTAL GENERAL (I + II)	57 939 083	-115 359	57 823 723	52 371 303

(en euros)

PASSIF	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau	52 232 493	51 085 179	52 954 959	52 232 493
Report à nouveau	52 232 493	51 085 179	52 954 959	52 232 493
Résultat de l'exercice	722 466	1 147 314		
Résultat de l'exercice	722 466	1 147 314		
TOTAL I	52 954 959	52 232 493	52 954 959	52 232 493
Dettes et comptes rattachés	963 800	138 810	963 800	138 810
Impayés sur prestations	929	300	929	300
Charges à payer sur prestations CIT	795 036		795 036	
Cotisations sécurité sociale	1 776		1 776	
CSG	36 150	44 822	36 150	44 822
CSG élargie	63 260	78 437	63 260	78 437
CRDS	7 531	9 334	7 531	9 334
CASA	4 522	5 602	4 522	5 602
Charge à payer frais admin. CDC	54 165		54 165	
Charge à payer com. de conservation	431	315	431	315
TOTAL II	963 800	138 810	963 800	138 810
Comptes de régularisation	3 904 964	0	3 904 964	0
Produits perçus d'avance	3 904 964	0	3 904 964	0
TOTAL III	3 904 964	0	3 904 964	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	57 823 723	52 371 303	57 823 723	52 371 303

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

	2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Financement principal	19 422 873	18 086 734
Contribution DGAC (ATC)	18 627 837	18 086 734
Contribution DGAC (CIT)	795 036	
TOTAL I	19 422 873	18 086 734
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prestations	19 306 278	17 860 384
Allocation Temporaire Complémentaire (ATC)	18 511 242	17 860 384
Complément Individuel Temporaire (CIT)	795 036	
- <i>exercice en cours</i>	144 552	
- <i>exercice antérieur</i>	650 484	
Autres charges techniques	0	327
Créances irrécouvrables		327
Frais de gestion	377 974	323 409
Frais administratifs CDC	375 567	321 402
Autres frais de gestion	2 407	2 006
TOTAL II	19 684 252	18 184 120
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-261 379	-97 386
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus sur pensions livrées court terme	11 198	15 098
Revenus sur pensions livrées long terme	1 005 307	1 202 994
Revenus des OAT indexées	10 099	
Prime d'indexation du capital - OAT indexées	-729	
Prime de remboursement - OAT démenbrées	51 903	
Plus-values sur FCP	9 267	26 605
Plus-values sur SICAV	12 160	
Intérêts créditeurs sur compte-courant	0	2
TOTAL III	1 099 205	1 244 700
CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux dépréciations des immob. financières	115 359	0
TOTAL IV	115 359	0
RESULTAT FINANCIER (III- IV)	983 845	1 244 700
RESULTAT COURANT (I - II) + (III)	837 826	1 147 314
TOTAL DES PRODUITS (I + III)	20 522 078	19 331 434
TOTAL DES CHARGES (II + IV)	19 799 612	18 184 120
RESULTAT DE L'EXERCICE	722 466	1 147 314

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET DU RESULTAT*(en euros)*

	2011	2012	2013	2014	2015
REPORT A NOUVEAU	51 232 449	49 088 689	50 133 310	51 085 179	52 232 493
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 143 760	1 044 621	951 869	1 147 314	722 466
CAPITAUX PROPRES	49 088 689	50 133 310	51 085 179	52 232 493	52 954 959

Depuis l'origine du fonds, les affectations des résultats excédentaires au compte de report à nouveau ont entraîné une augmentation régulière des capitaux propres, à l'exception de l'exercice des exercices 2010 et 2011 dont le résultat était déficitaire.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

Le Fonds de l'Allocation Temporaire Complémentaire des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ATC-ICNA) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par l'ATC-ICNA est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

Actif immobilisé

Les investissements financiers réalisés par la CDC sont effectués sous forme de pensions livrées et, depuis 2014, d'emprunts obligataires émis par des Etats membres de l'Union Monétaire Européenne. Ces titres sont inscrits en Immobilisations financières pour tenir compte de l'objectif assigné à ce portefeuille. En effet, ces placements sont destinés à assurer l'équilibre des années déficitaires du Fonds qui ont été déterminées à partir des prévisions de l'exercice en cours et des quinze exercices suivants.

Frais de gestion

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'ATC-ICNA des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération annuelle fixée par la convention signée en 2014 par les deux parties. Cette rémunération représente 0,90 % H.T. du montant des prestations ATC versées et de 0,30 % H.T. de l'encours défini comme la moyenne des 12 dernières valorisations de marché en fin de mois du portefeuille d'actifs financiers (emprunts obligataires, titres pris en pension, et OPCVM monétaires). Les contrats de pensions livrées sont évalués sur la base des revenus capitalisés linéairement pour le calcul de l'encours.

Cette rémunération est payable en 2 acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le reliquat à payer ou à recevoir, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est régularisé sur l'exercice suivant.

III – Faits caractéristiques

- La loi de finances pour 2015 n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 prévoit à l'article 124 la création d'un complément individuel temporaire (CIT) au profit des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA).

Ce dispositif concerne les ICNA radiés des cadres par limite d'âge ou invalidité, à compter du 1^{er} janvier 2012, et n'ayant pu acquérir la durée de services et bonifications nécessaire pour obtenir le pourcentage maximum de liquidation de pension.

- La nouvelle convention de gestion administrative et financière signée en fin d'année 2014, autorise la CDC à placer les réserves du fonds des pensions livrées en emprunts obligataires émis par des Etats membres de l'Union Monétaire Européenne conformément à la politique de placements décidée par la DGAC.
Les premiers placements en emprunts obligataires ont été réalisés en 2015 pour un montant au 31/12/2015 de 18,4 M€.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Le montant total des immobilisations financières (net des dépréciations) s'élève à 46 726 650 € à la clôture de l'exercice contre 34 357 530 € en 2014, soit une augmentation de 36%.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (hors intérêts courus) (en euros)

Intitulés	Valeur au début de l'exercice	Achats	Ventes	Valeur à la fin de l'exercice
Obligations				
OAT indexées inflation		5 972 681		5 972 681
OAT démenbrées		12 469 420		12 469 420
Pensions livrées				
Long terme	24 599 736	0	4 567 283	20 032 453
TOTAL	24 599 736	18 442 102	4 567 283	38 474 555

PORTFEUILLE OAT VALORISE AU 31 DECEMBRE 2015

(en euros)

Intitulés <i>Code valeur</i>	Valeur bilan	Valeur de marché	PV / MV latentes	Coupons courus	Prime d'indexation	Prime de remboursement des obligations (étalement)
Obligations						
OAT indexées inflation	5 972 681	5 857 322	-115 359	27 899	-729	
FR001005055	2 957 210	2 932 615	-24 595	25 497	8 904	
FR001255831	3 015 471	2 924 707	-90 764	2 402	-9 633	
OAT démenbrées	12 469 420	12 656 881	187 461			51 903
FR001081000	3 072 627	3 113 131	40 504			15 356
FR001080987	2 309 436	2 347 200	37 764			7 392
FR001080992	7 087 358	7 196 550	109 193			29 155
TOTAL	18 442 102	18 514 203	72 101	27 899	-729	51 903

Les moins-values latentes constatées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en dépréciations.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

TITRES PRIS EN PENSIONS LIVREES AU 31 DECEMBRE 2015

(en euros)

PENSIONS LIVREES		MONTANT MIS EN PENSION	VALORISATION LINEAIRE	INTERETS COURUS
Début pension	Date échéance			
06/01/2003	30/04/2016	455 943	809 253	353 310
06/01/2003	31/01/2017	113 028	203 459	90 431
05/01/2005	30/04/2017	530 903	783 483	252 580
06/01/2003	01/07/2017	111 825	202 517	90 692
05/01/2005	30/04/2018	538 411	805 784	267 373
05/01/2006	30/06/2016	3 522 132	4 875 905	1 353 773
05/01/2006	30/04/2017	596 772	844 517	247 745
03/07/2006	01/07/2021	4 705 475	7 124 706	2 419 231
05/01/2007	01/07/2021	2 506 384	3 623 971	1 117 587
02/07/2007	28/04/2017	964 061	1 433 919	469 858
07/01/2008	28/04/2017	662 646	932 948	270 302
07/01/2008	30/04/2018	746 962	1 061 358	314 396
01/07/2008	31/01/2017	1 300 001	1 846 805	546 804
05/01/2009	31/01/2019	167 046	215 732	48 686
05/01/2009	31/01/2020	170 439	222 034	51 595
05/01/2009	31/01/2022	185 830	246 851	61 021
05/01/2010	29/04/2016	400 525	470 655	70 130
01/07/2010	30/04/2018	977 340	1 133 052	155 712
05/01/2011	30/04/2016	393 815	443 400	49 585
02/07/2012	30/04/2018	982 916	1 040 487	57 571
TOTAL		20 032 453	28 320 836	8 288 382

Aucune nouvelle prise en pension n'ayant été effectuée en 2015, la variation des titres pris en pension de 4 567 283 € correspond à 7 pensions livrées à échéance en 2015 :

- 1 720 470 € départs de pension janvier 2001
- 735 865 € début de pension juillet 2005
- 740 170 € début de pension janvier 2006
- 580 878 € début de pension janvier 2010
- 789 900 € début de pension janvier 2011

Les intérêts courus, soit 8 288 382 €, correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres de pensions et leur valorisation linéaire au 31 décembre 2015.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

Créances et comptes rattachés :

- Titres pris en pensions livrées CT et intérêts courus

(en euros)

PENSIONS LIVREES COURT TERME		MONTANT MIS	VALEUR FINALE	INTERETS COURUS à recevoir
Début de pension	Échéance	EN PENSION		DU 01/07/2015 AU 31/12/2015
30/06/2015	30/06/2016	25 785	26 705	460
01/07/2015	30/06/2016	198 551	207 246	4 243
TOTAL		224 336	233 952	4 703

- Produits à recevoir DGAC

Un versement de 934 475 € a été reçu début janvier 2016 de la part de la DGAC au titre du financement 2015.

Valeurs mobilières de placement

PORTEFEUILLE VALORISE AU 31 DECEMBRE 2015

(en euros)

Intitulés	Code valeur	Quantités	Valeur bilan	Valeur boursière	PV / MV latentes
Fonds Communs de Placement					
UNION CASH	FR0000979825	5	2 558 948	2 561 682	2 735
AMUNDI CASH	FR0007435920	2	440 172	440 191	19
BNP ISR	FR0007009808	203	4 702 106	4 702 243	137
SICAV monétaire					
BNP MONEY 3 M	FR0000287716	77	1 792 207	1 793 137	930
TOTAL			9 493 432	9 497 253	3 821

Les entrées des OPCVM et des SICAV sont comptabilisées au prix d'acquisition, les sorties en coût moyen pondéré. Ces placements ne dégagent pas de moins-values latentes, aucune dépréciation n'est constatée à la clôture des comptes.

Capitaux propres

Le report à nouveau correspond aux résultats cumulés depuis la création du fonds.

Dettes et comptes rattachés

Le compte des impayés sur prestations (929 €) correspond au portefeuille des prestations impayées détenu par le fonds au 31 décembre 2015. Il est précisé que l'enregistrement d'une échéance impayée ou suspendue provoque la suspension du paiement des échéances suivantes, jusqu'à la remise en paiement, l'annulation ou la neutralisation de l'allocation.

Les charges à payer sur prestations CIT de 795 036 € correspondent à l'évaluation des prestations dues au titre 2015 (144 552 €) et des exercices antérieurs (650 484 €).

Les cotisations sociales du mois de décembre 2015, d'un montant total de 113 239 € ont été reversées à l'ACOSS en janvier 2016.

Un reliquat à payer sur frais administratifs est comptabilisé pour 54 165 €. Il correspond à la différence entre le montant de la facture 2015 et les acomptes calculés sur la facturation 2014 versés au cours de l'exercice.

La somme de 431 € correspond aux frais de conservation du compte titres des trois derniers mois de l'année.

Compte de régularisation

La somme de 3 904 964 € comptabilisée en produits perçus d'avance correspond à la contribution de la DGAC pour le financement du CIT au titre des années futures.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal

Ce compte enregistre les contributions versées par la DGAC au titre de l'ATC et du CIT.

DETAIL DES VERSEMENTS

(en euros)

Versements pour l'ATC		
Date	Montant	Période
06/02/2015	932 114	janvier
03/03/2015	45 014	janvier
03/03/2015	929 106	fevrier
31/03/2015	45 049	fevrier
07/04/2015	924 343	mars
30/04/2015	44 888	mars
07/05/2015	44 161	avril
07/05/2015	930 478	avril
03/06/2015	927 929	mai
04/06/2015	44 600	mai
02/07/2015	46 552	juin
02/07/2015	920 920	juin
04/08/2015	929 802	juillet
01/09/2015	45 497	juillet
03/09/2015	945 752	août
08/09/2015	49 184	août
30/09/2015	939 704	septembre
22/10/2015	6 890 000	abondement complémentaire
29/10/2015	44 744	septembre
04/11/2015	940 579	octobre
05/11/2015	44 867	octobre
02/12/2015	939 103	novembre
03/12/2015	44 622	novembre
24/12/2015	44 355	décembre
05/01/2016	934 475	décembre (produits à recevoir)
TOTAL	18 627 837	

Versement pour le CIT		
Date	Montant	Période
23/12/2015	795 036	au titre de 2015 et exercices antér.
	3 904 964	produits perçus d'avance
TOTAL	4 700 000	

LES COMPTES ANNUELS

L'ANNEXE COMPTABLE

Prestations

Le total des prestations s'élèvent à 19 306 278 € dont :

- 18 511 242 € pour l'ATC
- 795 036 € pour le CIT.

Elles augmentent de 1 445 894 par rapport à 2014, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (1471 allocataires en 2015, 1 383 en 2014) et de la prise en compte du CIT pour un montant de 795 036 €.

Frais de gestion

Le montant de la facture des frais de gestion s'élève à 377 974 € dont des frais de banque et de commission de conservation des actifs financiers pour 2 407 €. Leur augmentation est en lien avec l'évolution des prestations versées et des actifs valorisés.

Produits financiers

Ils correspondent :

- aux revenus des titres pris en pension livrée court terme pour 11 198 € (dont 4703 € au titre des intérêts courus sur les pensions livrées à échéance du mois de juin 2016)
- aux revenus des titres pris en pension long terme pour 1 005 307 € (dont 86 870 € correspondant aux intérêts 2015 sur les sept pensions livrées long terme arrivées à échéance dans l'année et 918 437€ au titre des intérêts courus sur les pensions livrées long terme détenues par le fonds au 31 décembre 2015)
- aux revenus des OAT indexées pour 10 099 €
- aux primes sur OAT indexées et démembrées pour 51 174 €
- aux produits nets de cessions des valeurs mobilières de placement pour 21 427 € (9267 € pour les FCP et 12 160 € pour les SICAV).

Charges financières

Des dotations aux dépréciations ont été enregistrées pour 115 359 €, correspondant aux moins values latentes sur les OAT.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat excédentaire de l'exercice 2015, soit 722 466 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts
et Consignations sur les comptes individuels de l'ATC ICNA**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

A la Direction des Retraites et de la Solidarité
ATC ICNA
5, rue du Vergne
33059 Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels de l'ATC ICNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

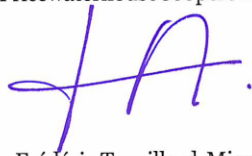
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charges des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles comptables françaises, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ATC ICNA au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Frédéric Trouillard-Mignen

Mazars



Pascal Parant



- ATC : Allocation Temporaire Complémentaire.
- CDC : Caisse des dépôts et consignations
- CFE : Caisse des français à l'étranger
- DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.
- FCP : Fonds Communs de Placement.
- ICNA : Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne.
- ISQ : Indemnité Spéciale de Qualification.



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraite-solidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23